

CONTRÔLE DE PACEMAKER

Quand et pourquoi contrôler un pacemaker (stimulateur) ou un défibrillateur

Après la mise en place du pacemaker ou défibrillateur, un premier contrôle sera réalisé entre 4 et 6 semaines après son implantation. Ensuite, le contrôle du pacemaker (stimulateur) ou du défibrillateur doit être fait de manière régulière (il est recommandé de le faire tous les ans) Parfois votre cardiologue vous demandera de revenir plus fréquemment pour vérification du pacemaker en cas d'usure de la batterie.

Cette surveillance permet :

- de voir si la pile fonctionne bien
- de voir si le niveau de charge de la batterie est correct ce qui permet d'évaluer la longévité du dispositif et de programmer le remplacement du stimulateur cardiaque à temps
- de vérifier l'intégrité des sondes
- de détecter certains troubles du rythme cardiaque
- D'adapter les paramètres de stimulation et de détection du courant électrique si nécessaire afin d'optimiser son fonctionnement

Comment se déroule l'examen?

Le médecin va vous demander de vous allonger sur une table d'examen.

Il va poser sur votre boîtier de pacemaker ou défibrillateur une palette qui va rentrer en communication avec ce dernier. Un ordinateur (programmeur), il va pouvoir interroger le boîtier sur d'éventuels dysfonctionnements ou vérifier la présence d'enregistrements particuliers, et également effectuer tout les tests nécessaire afin de vérifier l'intégrité du système.

L'examen est totalement indolore. Il peut durer 10 à 15 minutes selon la complexité du dispositif en place.



Quelles sont les précautions à prendre lorsqu'on est porteur d'un stimulateur cardiaque ?

Avec un stimulateur cardiaque vous devez vivre normalement et continuer vos activités habituelles !

1) Toujours garder dans votre portefeuille un document attestant la présence du stimulateur cardiaque, la marque de ce dernier et des sondes, l'adresse du centre qui a fait l'implantation et les principales caractéristiques du dernier réglage. Normalement, lors de la mise en place du boîtier, il vous sera remis une carte reprenant ces différentes informations.

2) Certaines précautions bien spécifiques restent de rigueur notamment pour éviter les interférences électromagnétiques

Eviter la proximité des plaques de cuisine à induction ou de disposer des aimants puissants au contact du boîtier, la soudure à l'arc, le stockage de longue durée du GSM dans la poche de la chemise, les portails de sécurité dans les magasins peuvent être traversés, mais il n'est pas recommandé de rester à proximité du portail. L'utilisation des appareils d'électrothérapie ou d'électrostimulation est contre indiquée

L'utilisation d'un four à micro-ondes en bon état n'est, par contre, absolument pas dangereuse.

Avertir en cas de passage sous des portiques détecteurs de métaux (aéroports...) : risque de déclenchement de l'alarme mais

surtout risque de dérégler les paramètres du stimulateur. Les détecteurs manuels émettent un champ électromagnétique beaucoup moins intense et sont théoriquement sans danger mais peuvent naturellement détecter le matériel métallique de la pile ;

Dans le milieu professionnel, certains matériels génèrent des champs électromagnétiques importants pouvant contre-indiquer le travail à proximité de ces derniers

Il faut éviter l'exposition solaire directe : risque de brûlure accru du fait de la présence d'une masse métallique pouvant stocker la chaleur en sous cutanée

3) Il existe certaines précautions à prendre dans certains examens ou traitements médicaux :

- les examens de type IRM (contre indiquée sauf avec les modèles plus récents "IRM-compatible" mais avec certaines précautions),
- l'utilisation de bistouri électrique
- la radiothérapie.

Votre cardiologue sera à même de vous renseigner le cas échéant

De manière général, avant tout examen médical, prévenez la personne responsable que vous êtes porteur d'un pacemaker ou d'un défibrillateur